



COMMUNE DE REVEL

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

RENOVATION DU CHALET DU GRAND COLON

Règlement de la consultation

**Date limite de remise des offres
vendredi 13 juillet à 12h**

**Mairie de Revel
74 place de la mairie
38420 REVEL
04 76 89 82 09
mairie@revel-belledonne.com**

SOMMAIRE

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

- 1.1 – OBJET DE LA CONSULTATION**
- 1.2 - PERSONNE CONTRACTANTE**
- 1.3 - ETENDUE DE LA CONSULTATION**
- 1.4 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION**
- 1.5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS**

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

- 2.1 - DUREE DU MARCHE – DELAIS D'EXECUTION**
- 2.2 - VARIANTES ET OPTIONS**
- 2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**
- 2.4 - MODE DE REGLEMENT ET MODALITES FINANCIERES**

ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES

ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

- 6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER**
- 6.2 TRANSMISSION ELECTRONIQUE**

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 Objet

La présente consultation concerne la rénovation du chalet du Grand Colon.

Lieu d'exécution : commune de Revel (38420)

1.2 Personne contractante

Maître d'ouvrage : Commune de Revel, 74 place de la mairie, 38420 REVEL

Personne responsable du marché : **M. MICHON, maire**

1.3 Etendue de la consultation

Le présent marché public est passé après mise en concurrence, en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et du décret du 27/03/2016 relatifs aux marchés publics.

1.4 Décomposition de la consultation

Les travaux seront réalisés en une tranche, sans option.

Les offres seront conformes au projet.

Les variantes ne sont pas autorisées.

La consultation ne fait pas l'objet de lots séparés.

1.5 Conditions de participation des concurrents

Pour toute offre, il ne sera pas accepté de sous-traitants.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Durée du marché – délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont de deux mois. Ils sont fixés à l'article 3 de l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Préparation de chantier : 20 août – 14 septembre

Démarrage des travaux : 17 septembre 2018

Réception des travaux : au plus tard le 20 octobre 2018

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux seront rémunérés dans les conditions fixées par les règles de comptabilité des finances publiques. Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- le règlement de consultation
- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses administratives particulières
- le cahier des clauses techniques particulières
- le cadre DPGF à renseigner.

ARTICLE 4 - PRESENTATION DES OFFRES

Les offres des candidats seront intégralement rédigées en français et exprimées en euros.

4.1 Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un projet de marché comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

- l'acte d'engagement
- le cahier des clauses administratives particulières : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- le cahier des clauses techniques particulières : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- la décomposition du prix global forfaitaire : présentée sous forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou chaque élément d'ouvrage la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant.
- Les plans datés et signés
- les attestations d'assurance RC et décennales
- les attestations de qualification professionnelle, de référencement qualité (ISO9001 ...) et environnemental (ISO14001).
- La liste des références de chantiers comparables ou assimilés
- la liste des moyens mis en œuvre.

ARTICLE 5 – JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret du 27 mars 2016 relatifs aux marchés publics.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Prix des prestations : 50%

capacité technique des entreprises : 50%

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats prévus par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret du 27 mars 2016 relatifs aux marchés publics. Le délai imparti à l'attributaire pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 8 jours.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

6.1 Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre **avant le vendredi 13 juillet à 12h** sous pli cacheté portant les mentions :

RENOVATION DU CHALET DU GRAND COLON

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis :

- en mains propres à la mairie, contre récépissé, aux horaires d'ouverture suivants :
 - lundi de 13h à 17h
 - mardi de 14h à 19h
 - mercredi de 8h30 à 11h30
 - vendredi de 14h à 18h
 - exceptionnellement le vendredi 13 juillet, la mairie sera ouverte de 8h30 à 12h.
- Par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

COMMUNE DE REVEL
74 place de la mairie
38420 REVEL
A l'attention de M. MICHON

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite précités, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

6.2 Transmission électronique

L'offre peut être transmise via la plateforme de dématérialisation sur le site

<http://www.marchespublicsaffiches.com>

ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour établir leur offre, les candidats devront faire parvenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres une demande par mail à

mairie@revel-belledonne.com